



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION-RÈGLEMENT # 356-21 RÈGLEMENT CONSTITUANT UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO #143-87

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS, CET AVIS EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ :

Que lors de la séance tenue le 6 juillet 2021, le conseil municipal a adopté le règlement portant le numéro # 356-21 constituant un comité consultatif d'urbanisme et abrogeant le règlement # 143-87 et ses amendements de la Municipalité de Saint-Gervais :

Que le règlement est disponible sur le site Internet de la municipalité (www.saint-gervais.ca) et sur demande à (info@saint-gervais.ca) ou au 418-887-6116. Le règlement pourra aussi être consulté au bureau municipal, situé au 150, rue Principale, Saint-Gervais (Québec), lorsque celui-ci sera ouvert au public, selon les heures d'ouverture habituelles;

Que le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Saint-Gervais, ce 8^e jour du mois de juillet 2021.

Johanne Simms, DMA
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée Johanne Simms, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'AVIS, ci-haut concernant le règlement # 356-21, abrogeant le règlement # 143-87 constituant un Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Gervais, soit en fonction des modalités d'affichage du règlement # 342-19, et ce, en date du 8 juillet 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 8^e jour du mois de juillet 2021.

Johanne Simms, DMA
Directrice générale et secrétaire-trésorière

